

E 7161

ASSEMBLÉE NATIONALE

TREIZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2011-2012

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
Le 14 mars 2012

Enregistré à la Présidence du Sénat
Le 14 mars 2012

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Projet de décision du Conseil modifiant la décision 2011/173/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine.

SN 1724/12



**CONSEIL DE
L'UNION EUROPÉENNE**

**Bruxelles, le 7 mars 2012
(OR. en)**

SN 1724/12

LIMITE

Objet: Projet de décision du Conseil modifiant la décision 2011/173/PESC du Conseil
 concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-
 Herzégovine

DÉCISION 2012/.../PESC DU CONSEIL

du

**modifiant la décision 2011/173/PESC du Conseil concernant des mesures restrictives en
raison de la situation en Bosnie-Herzégovine**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 29,

considérant ce qui suit:

- (1) Le 21 mars 2011, le Conseil a adopté la décision 2011/173/PESC concernant des mesures restrictives en raison de la situation en Bosnie-Herzégovine¹.
- (2) Sur la base d'un réexamen de la décision 2011/173/PESC, il y a lieu de proroger les mesures restrictives jusqu'au 22 mars 2013.
- (3) Il y a lieu de modifier la décision 2011/173/PESC en conséquence,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

¹ JO L 76 du 22.3.2011, p. 68.

Article premier

La décision 2011/173/PESC du Conseil est modifiée comme suit:

L'article 6 est remplacé par le texte suivant:

"Article 6

1. La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.
2. La présente décision s'applique jusqu'au 22 mars 2013.
3. La présente décision fait l'objet d'un suivi constant. Elle est prorogée, ou modifiée le cas échéant, si le Conseil estime que ses objectifs n'ont pas été atteints."

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ...,

Par le Conseil

Le président
